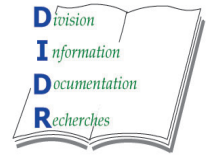


9 septembre 2015



La police sous le régime des talibans

De 1998 à 2000, notamment dans le Helmand

Avertissement

Ce document a été élaboré par l'Ofpra en vue de fournir des informations aux agents chargés du traitement des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. La police religieuse des talibans

Les talibans, à leur arrivée au pouvoir, ont dissous tous les services de police sauf celui de la circulation à Kaboul. Leurs agents, bénévoles, n'avaient pas de grade¹. Il y avait un chef de police à chaque province et des postes de police. L'effectif des agents variait selon le besoin en combattants aux champs de bataille. Les délits mineurs étaient jugés par les conseils de village traditionnels, *Shura*. Peu de policiers étaient présents dans les régions rurales. Des patrouilles de talibans armés y passaient de temps à autre².

Parallèlement à ces éléments, existait la police religieuse. En effet, en matière de loi, le régime des talibans reconnaissait uniquement la sharia. Sa police des mœurs travaillait notamment à éradiquer des actes contraires à l'islam et à propager les vertus prescrites par cette croyance. Ainsi, cette police s'appelait-elle « **le département de la promotion des vertus et de l'éradication des vices** ». Couramment appelée police religieuse, elle avait la compétence de châtier les délinquants sur le lieu du délit, comme les commerçants n'ayant pas fermé leur boutique à l'heure de la prière³ ou les hommes dont la barbe ne peut être tenue par les cinq doigts d'une main. Ils fouillaient également les maisons à la recherche d'objets illicites⁴ comme les DVD, les téléviseurs, les cerfs-volants. Seule la radio Sharia était autorisée et elle émettait les consignes des talibans. Les hommes faisant partie de la police religieuse ne portent pas d'uniforme distinctif d'après les diverses sources consultées, comme par exemple sur la vidéo figurant à la fin de la note.

Placée sous l'ordre du mawlawi Qalamuddin dont l'adjoint fut le mawlawi Enayatullah Baleegh⁵, la police religieuse répondait non pas à un ministère, mais directement au mollah Omar. Les talibans disent avoir choisi le mollah Omar, *l'amir-ul Muminin (commandeur des croyants)*, originaire du village de Nodeh près de Kandahar, pachtoun de la tribu Hotak et de la branche Ghilzai, non pas pour ses aptitudes politiques ou militaires, mais pour sa piété et son inébranlable foi dans l'islam⁶.

Les talibans, arrivant au pouvoir à une époque où le niveau de corruption et d'insécurité était élevé en Afghanistan, furent dans un premier temps accueillis comme des libérateurs. Une légende dit qu'un seigneur de guerre a enlevé, violé et séquestré deux adolescentes, que les proches des victimes se sont adressés au mollah Omar qui a dépêché trente talibans qui ont exécuté le ravisseur et libéré les filles. De tels faits ont accru le soutien de la population à l'égard des talibans. Mais ce soutien fut de courte durée dès lors que les talibans ont imposé une lecture stricte de la sharia⁷ et multiplié les représailles.

Soulagés dans un premier temps par l'arrivée des talibans au pouvoir en raison de l'amélioration de la circulation routière et de la diminution de la criminalité, les Afghans ont été déçus par la répression des civils contrevenant aux prescriptions de l'islam. Si les talibans punissaient sans distinction de genre, ils s'en prenaient davantage aux femmes, considérées comme citoyennes de seconde zone, comme celles dévoilant les chevilles, ou se trouvant à l'extérieur de chez elle sans motif valable et sans un accompagnateur masculin.

2. Dans le Helmand

Si les sources consultées parlent toutes des exactions commises par la police religieuse des talibans, aucune d'entre elle ne fournit d'information fiable sur son organigramme par province ou par district pour la période de 1998 à 2000. Il en va de même pour la province du Helmand. Les premières

1 STEELE Jonathan (chef de bureau à Washington puis à Moscou de *The Guardian*), *Ghosts of Afghanistan : the Haunted Battleground*, Royaume-Uni, 2001, 439p.

2 The Danish Immigration Service, *Fact finding mission in Afghanistan*, novembre 1997

3 Commission des droits de l'homme des Nations Unies, *Situation of Human Rights in Afghanistan*, 12/03/1998

4 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), *UNHCR CDR Background Paper on Refugees and Asylum Seekers from Afghanistan*, 01/06/1997

5 *Libération*, «Le Ramadan ou la prison en Afghanistan», 10/01/1997

6 RASHID Ahmed (correspondant de *Far Eastern Economic* et de *Daily Telegraph* au Pakistan, en Afghanistan et en Asie centrale), *Taliban : Militant Islam, Oil and Fundamentalism in Central Asia*, Université de Yale, Royaume-Uni, 2000, 274p.

7 HASKELL David J. (major de l'armée des Etats-Unis), *The Afghan National Police : Turning a counterinsurgency Problem into a Solution*, mémoire de master, Naval Postgraduate School, 2009

amputations subies par des individus coupables de vols et les premières exécutions d'hommes reconnus coupables de meurtre ont eu lieu dans la province de Helmand, notamment à Lashkar Gah, en 1995, sur une place publique⁸. De nombreuses autres violences y ont été perpétrées par les talibans.

Cependant, même si les talibans, notamment les agents de la police religieuse, avaient un discours très sévère à l'égard des vices et des vertus, ils encourageaient la culture du pavot et le commerce des produits dérivés de cette culture notamment dans le Helmand et le Kandahar, leurs foyers, où cette culture a augmenté de 800% après leur arrivée au pouvoir⁹. En 1999, Helmand est devenu la première province de la culture du pavot¹⁰. La ville de Sangin, dans le Helmand, était devenue à cette époque le centre de la « narcomollarchie » par où transitait la moitié de la production d'opium afghan soit un tiers de la production mondiale. Les exportations de la drogue servaient à l'achat des armes et à la solde des combattants¹¹.

Bibliographie

(Sites web consultés en septembre 2015)

Institutions internationales

Commission des droits de l'homme des Nations Unies, *Situation of Human Rights in Afghanistan*, 12/03/1998

<http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/TestFrame/0a09f1f5ab09ab0cc12566170045f6aa?Opendocument>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), *UNHCR CDR Background Paper on Refugees and Asylum Seekers from Afghanistan*, 01/06/1997

<http://www.refworld.org/docid/3ae6a6440.html>

Institutions nationales

US Department of State, *Fact sheet, The Taliban and Afghan Drug trade*

http://1997-2001.state.gov/www/regions/sa/facts_talibans_drugs.html

The Danish Immigration Service, *Fact finding mission in Afghanistan*, novembre 1997

http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:9428

Immigration and Refugee Board of Canada, *Afghanistan: Background information on the Taliban movement*, 01/07/1995

<http://www.refworld.org/docid/3ae6ad3ac.html>

Ouvrages

RASHID Ahmed (correspondant de *Far Eastern Economic* et de *Daily Telegraph* au Pakistan, en Afghanistan et en Asie centrale), *Taliban : Militant Islam, Oil and Fundamentalism in Central Asia*, Royaume-Uni, 2000, 274p.

http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:2696

STEELE Jonathan (chef de bureau à Washington puis Moscou de *The Guardian*), *Ghosts of Afghanistan : the Haunted Battleground*, Royaume-Uni, 2001, 439p. http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:84810

⁸ Immigration and Refugee Board of Canada, *Afghanistan: Background information on the Taliban movement*, 1 July 1995

⁹ US Department of State, *Fact sheet, The Taliban and Afghan Drug trade*

¹⁰ <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/dti12.pdf>

¹¹ <http://www.grands-reporters.com/Comment-les-taliban-inondent-le.html>

Mémoire universitaire

HASKELL David J. (major de l'armée américaine), *The Afghan National Police: Turning a counterinsurgency Problem into a Solution*, mémoire de master, Naval Postgraduate School, 2009
http://www.amazon.com/The-Afghan-National-Police-Counterinsurgency-ebook/dp/B006X66SXS#reader_B006X66SXS

Médias

WEBER Olivier (auteur du film *l'opium des talibans*), « Comment les taliban inondent le monde ? », *grands-reporters.com*, 01/06/2000
<http://www.grands-reporters.com/Comment-les-taliban-inondent-le.html>

PERRIN Jean-Pierre, « Les métamorphoses de l'Afghanistan (1). A Kaboul, hors la barbe, point de salut Après les femmes voilées, les pilosités mâles sont devenues l'obsession des talibans », *Libération*, 21/05/1997
<http://www.liberation.fr/monde/1997/05/21/les-metamorphoses-de-l-afghanistan-1-a-kaboul-hors-la-barbe-point-de-salut-apres-les-femmes-voilees-204928>

Libération, « Le Ramadan ou la prison en Afghanistan », 10/01/1997
http://www.liberation.fr/monde/1997/01/10/le-ramadan-ou-la-prison-en-afghanistan_194503

The News, "Verdict in the name of Shariat (islamic law)", 01/03/1995
<http://www.rawa.org/reports3.html>